



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU
ET DE L'ASSAINISSEMENT**

DÉLIBÉRATION N°DELCA25_04_0003

OBJET :

**Autorisation à candidater à la consultation de la commune de
Pamiers - Concession du service public d'eau potable**

L'an deux mille vingt cinq, le un avril, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Mme Christine TEQUI, Présidente du SMDEA.

PRÉSENTS :

Christine TEQUI, Louis MARETTE, Alain MAYODON, Thierry PORTET, Marc SANCHEZ, Raymond BERDOU, Jacques ESCANDE, Daniel BESNARD, Elisabeth CLAIN, Jean-Claude SERRES, Jérôme BLASQUEZ, Jean-Paul FERRE, Joelle EYCHENNE

ABSENTS :

Christian LOUBET, Jean-Pierre BOIX, Alain ROCHET, Francis MAGDALOU, Henri BENABENT, Alain METGE, Jean-Michel SOLER

PROCURATIONS :

Pierre VIEL donne pouvoir à Christine TEQUI
Alain GARNIER donne pouvoir à Jérôme BLASQUEZ

Secrétaire de séance : Mr Jérôme BLASQUEZ

Considérant les statuts du SMDEA et notamment l'article 2.2 relatif aux prestations de service à titre onéreux,

Considérant l'avis de concession de la commune de Pamiers paru en date du 12 mars 2025 sous la référence n° 2025006 et intitulé « Concession du service public d'eau potable »,

Considérant que le principe de spécialité est une règle fondamentale qui limite l'action des personnes morales, y compris les syndicats mixtes ouverts, à la réalisation de leur objet statutaire ou à leurs compétences légales.

Considérant qu'en vertu de ce principe, les syndicats mixtes ouverts ne peuvent intervenir que dans le champ de compétences qui leur a été défini par leurs statuts ou par la loi.

Considérant que les statuts du SMDEA mentionnent expressément sa « capacité à exercer des attributions qui lui sont confiées par voie de convention (délégation de service public ou autre type de convention) », ce qui révèle sa capacité à soumissionner à la concession sus mentionnée.

Où l'exposé de Mme TEQUI et après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **APPROUVE,**
Ledit rapport
- **AUTORISE,**
Madame la Présidente à déposer une offre dans le cadre de l'avis à concession du service public d'eau potable de la commune de Pamiers.